

Date de convocation : 27 juin 2022

Date d'affichage : 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an **deux mil vingt-deux**, le mardi **5 juillet** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Paulo BAPTISTA, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie.

Etaient absents excusés : M. PEYÉ Bertrand, COUTARD Franck, LEMOUCHE Grégory et Mme LOUVEAU Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COUBARD Anthony

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.
L'ordre du jour est le suivant :

1. CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES LOCAUX RESSOURCES
2. DEVIS DE REMPLACEMENT DE LA TERRASSE DU COMMERCE
Ajout de 3 points :
3. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS
4. DEMANDE AIDE AU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION DE 2 DEFIBRILLATEURS
5. DEVIS MATERIEL SPORTIF POUR LES ECOLES
6. POINT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES LOCAUX

Délibération n° 2022-07-25

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

➔ Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité par affichage et publication papier (les actes étant tenus à la disposition de public en mairie, de manière permanente et gratuite).

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents.

DEVIS DE REMPLACEMENT TERRASSE DU COMMERCE

Délibération n° 2022-07-26

M. le Maire présente 2 devis qu'il a reçu pour refaire la terrasse en bois du commerce, pour le premier artisan qui est venu, il n'y a pas besoin de changer les lambourdes, pour le 2^{ème} artisan, il est nécessaire de changer les lambourdes.

Les deux devis ne sont pas comparables car les travaux estimés ne sont pas les mêmes.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de demander d'autres devis avec les mêmes prestations.

Il faudra demander aux artisans leur attestation de garantie décennale.

M. Duluard fait remonter l'information que Mme COTTON Valérie n'a pas signé de Bail en son nom et qu'il a été renouvelé tacitement car la fin était prévue le 8 janvier 2021.

Prévoir de consolider les lames qui ont été cassées.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Délibération n° 2022-07-27

M. le Maire présente la demande de convention de servitudes avec Enedis concernant la pose de 2 poteaux et 1 réseau Basse Tension au niveau du Lieudit les Touches pour alimenter la SCI Leonard sise le château des Touches à Brains sur Gée.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- pour l'ensemble des membres présents, de s'abstenir de voter concernant cette convention.

DEMANDE AIDE AU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION DE 2 DEFIBRILLATEURS

Délibération n° 2022-07-28

Pour faire suite à la convention signée avec le Sdis pour l'acquisition de 2 défibrillateurs, le département est en mesure de nous attribuer une subvention pour l'aide à l'achat de défibrillateurs.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter le concours du conseil départemental concernant l'aide à l'acquisition de défibrillateurs,
- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DEVIS MATERIEL SPORTIF POUR LES ECOLES

Délibération n° 2022-07-29

Mme GOUALARD présente le devis qu'elle a fait concernant du matériel sportif pour les écoles auprès de la société Savoirs Plus, pour un montant de 646.98 € TTC.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de refuser de prendre en charge ce matériel, cette acquisition relève du Sivos de la gée ou de la coopérative scolaire. (4 pour GOUALARD Aurélie, BAPTISTA Paulo, COUBARD Anthony, GUITTET-ALANIC Emilie et 7 contre M. DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GUERRIER Mathilde).

POINT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

➤ Commission gérée par Mme LOUVEAU Béatrice

- Les fleurs au pied des arbres, pas une grande réussite, car il y a eu un orage juste après le semis, à revoir.
- Les sièges de balançoires pour les touches sont commandés à l'UGAP
- Le deuxième contrôle des jeux des Touches fait par SAGALAB à été transmis à Mefran
- SMAEP Brains souligné, travaux concernant les canalisations rue du Jaguenet prévu en septembre 2022
- Panneau de randonnée, suite aux mails de la LBN, quelqu'un aurait-il des photos (église, touches...) Voir photos prises par Romuald et faire texte de présentation.

➤ Commission gérée par Mme BRIFFAULT Agnès

- L'éclairage public ne fonctionne pas correctement, elle a reçu un devis de Elec Agri pour des horloges Astronomiques 1674 € à revoir plus en détail.
- Voir pour changer la programmation allumer uniquement le weekend du 15/07 au 15/09.
- Terrain de BMX terminé
- Fossé de la Livaudière terminé
- M. Duluard a fait estimer les travaux d'électricité pour la mise aux normes de l'église environ 1500€ voir pour faire un contrôle.
- M. Poirier de Eurovia souhaitait des renseignements concernant les terrains ZD1 ; ZD52 ; ZD53 pour implanter une plateforme de déchets inertes. Agnès doit le recontacter pour plus de détails sur le type de déchets.
- Les travaux de voirie prévus par la LBN cette année sont gelés car augmentation des tarifs d'Eurovia.
- Mise en place d'une journée argent de poche, enfants de 15 à 18 ans sur ½ journée les 20 juillet et 11 août le matin, récompenser par une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 30 €. Voir pour liste du matériel à acheter chez la maison.fr. Inscription pour les 2 dates avant le 16/07. Diffusion sur Facebook et affichage mairie et city stade. Voir avec l'assurance si les jeunes sont couverts. Prévoir une trousse à pharmacie.

➤ Commission gérée par Mme AGIN Christine

- Pas de classe UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) pour la rentrée
- Recrudescence du Covid à l'école
- Absence de personnel
- Au vu des effectifs prévus, pas de fermeture de classe pour la rentrée
- Traçage au niveau des écoles terminé, Mme Guittet-Alanic signale que le symbole « interdit de stationner » est un peu petit.
- Revoir pour la chaudière de la Bibliothèque et la garderie, devis A l'eau Elec

➤ Affaires gérées par M. BAPTISTA Paulo

- Déchetterie

Réunion LBN et ARS pour agrandissement de la déchetterie, pas de souci, le forage pourra être comblé, une négociation devra avoir lieu avec M. Coutard, propriétaire du terrain à côté de la déchetterie voir avec M. Morice de La LBN

- Assurances

M. BAPTISTA a lancé une négociation auprès de Groupama et MMA (assureur actuel) pour toutes les assurances de la commune, il en ressort une diminution de 2500 € possible avec baisse des franchises chez Groupama.

- Recensement de la population

La Commune sera en recensement du 19 janvier au 18 février 2023, les années précédentes, M. Amour était agent recenseur. Nous faisons un courrier pour lui demander si cela l'intéresse encore. Pour information, un(e) élu(e) ne peut pas être agent recenseur, les membres de sa famille c'est possible.

➤ Commission gérée par Mme GOUALARD Aurélie

- City stade

Le mobilier (table pique-nique, support vélo, panneaux) a été commandé chez Adéquat pour un montant de 1017€ HT.

- Voisinage

Un des voisins se plaint des ballons qui viennent chez lui en rebondissant et en passant entre le filet du city et son grillage, le problème principal est que les enfants rentrent chez lui pour récupérer les ballons mais qu'il a un chien en liberté dans son terrain. Voir pour mettre un filet supplémentaire pour éviter le passage des ballons ou balles.

➤ Divers

- M. MARTIN Romuald signale qu'il a toujours un problème avec orange et la fibre depuis une intervention où tout avait été cassé (eau, électricité, téléphone). Voir avec orange pour demander une intervention car il n'a plus la fibre

- Mme LE BORGNE Christiane demande s'il serait possible d'avoir un ordinateur plus récent pour la bibliothèque. M. MARTIN Romuald aurait une piste avec Mme TOLMONT qui se sépare de ses ordinateurs.

- M. DULUARD Alexandre demande s'il serait possible de mettre 2 barrières en quinconces au niveau du chemin qui mène au city stade car les vélos descendent à grande vitesse, risque de chutes

- Mme GUERRIER Mathilde informe que le site internet est bientôt prêt, il lui manque quelques informations pour finaliser la procédure (n° Siret, moyen de paiement, raison sociale).

- Le Repas des aînés est fixé au 23 octobre 2022, prévenir Béatrice

- Futur projet rue des Fresnes, M. BAPTISTA lance l'idée d'une éventuelle MAM, voir avec la Préfecture ou le CAUE pour voir si le projet serait réalisable. M. REYNAERT intervient en signalant que c'est du ressort de la commission Bâtiment.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est proposée le mardi 6 septembre 2022

REPertoire

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	n° (1)	n° (2)	thème nomenclature	objet	page
05.07.22	2022-07-25	5.2.3	Fonctionnement des assemblées autres	Choix du mode de publicité des actes locaux	2022-022 et 2022-023
05.07.22	2022-07-26	1.3	Convention de mandats	Devis de remplacement terrasse du commerce	2022-023
05.07.22	2022-07-27	1.3	Convention de mandats	Convention de servitudes Enedis	2022-023
05.07.22	2022-07-28	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Demande aide au département pour l'acquisition de 2 défibrillateurs	2022-024
05.07.22	2022-07-29	1.3	Convention de mandats	Devis matériel sportif pour les écoles	2022-024

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 11 juillet 2022

- publication : 11 juillet 2022

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
COUBARD Anthony